

La g@zette

du Valbonnais

N° 145 – Janvier 2020

Le *Père Noël* a survolé nos cimes enneigées...



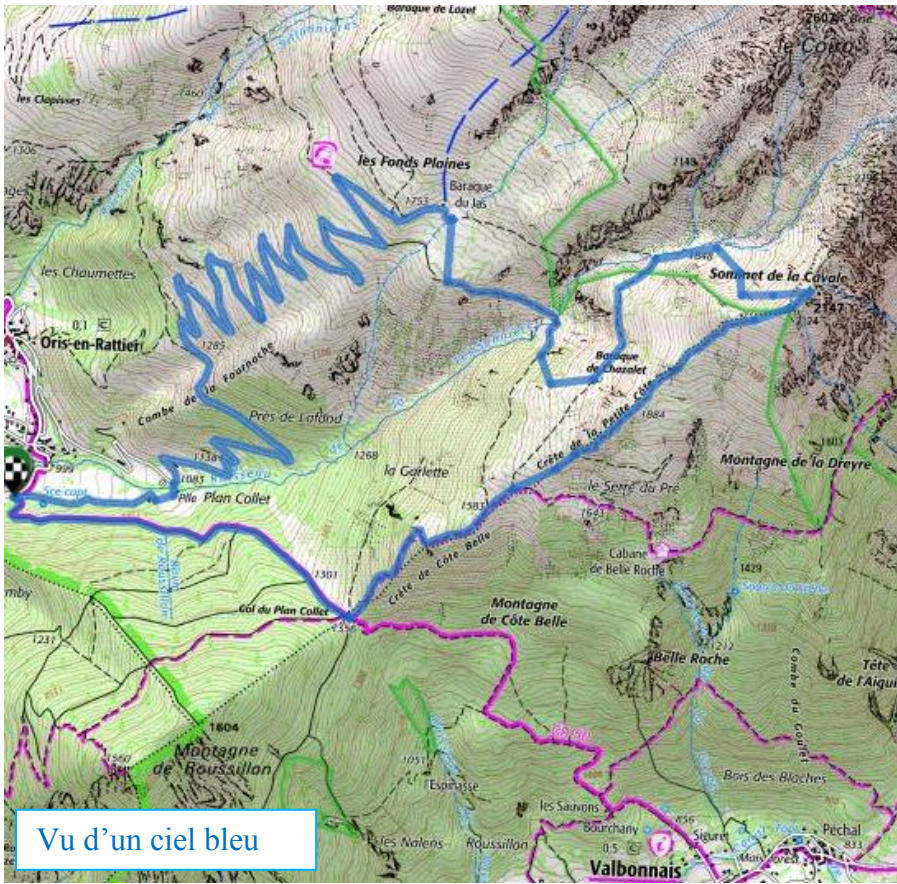
Sur la ligne Paris - **Péchal** (petit Nice) - Nice, Olivier a croisé la route céleste du Père Noël ...





Le Coiro (2607m)

Valbonnais (672m)



Vu d'un ciel bleu

O
I
S
E
A
U

B
L
E
U

L'affaire du « veu de la Roche »

Le mardy 8 septembre 1711



Nous sommes le 15 septembre 1711 à Valbonnais dans la maison du sieur Prieur... Mon ami Christian Beaume, archéologue patenté, a exhumé des Archives départementales de l'Isère (14B798) une retentissante affaire criminelle qui avait d'antan défrayé la chronique :

Information prise par nous Claude Mollard avocat à la cour à la requête du procureur juridictionnel du marquisat de Valbonnais en vertu de la commission de monsieur le juge dudit lieu accordé sur requête à lui présentée le douze du présent mois écrivant pour nous Antoine Richard greffier par nous pris d'office auquel nous avons fait prêter serment en tel cas requis et accoutumé à la forme de l'ordinaire.

Premier témoin :

Messire Jean Antoine Roux prêtre et curé de Valbonnais natif de Vallouise habitant audit lieu âgé d'environ trente-trois ans premier témoin. [...] Nous lui avons fit prêter serment mettant la main sur la poitrine à la forme ecclésiastique de dire vérité [...].

Dépose que le jour mentionné en ladite plaintive il alla en qualité de curé faire et célébrer les offices divins au lieu de La Roche où il y avait une chapelle sur le vocable de la nativité de la sainte vierge et environ les deux heures après-midi il fut averti par une femme de la paroisse qu'il y avait audit lieu de La Roche plusieurs jeunes gens tant hommes que filles du mandement de Beaumont qui avaient un violon et dansaient dans un pré qui est audit lieu de La Roche et au même temps le déposant s'y étant transporté pour faire cesser la danse il trouva sur son chemin le sieur Bernard notaire des Engellas lequel il pria de venir avec lui pour faire un acte à un marchand pour l'obliger à fermer sa boutique ce qui l'ayant fait reste là

pendant quelque temps cela fut cause qu'il ne trouva personne dans l'endroit où on lui avait dit guettait ladite danse et étant retourné à l'église à dire vêpres. Il se retira ensuite audit lieu de Valbonnais et comme il fut au-dessous du village des Engellas il entendit deux coups de fusil qui avaient été tirés dans le village des Engellas ne sachant qui avait tiré lesdits coups ni pourquoi ayant ouï dire que lesdits garçons et filles de Beaumont étaient allés audit lieu des Engellas comme aussi a ouï dire le déposant que le valet de sieur Claude Cros avait été fort maltraité ledit jour audit lieu des Engellas et qu'on lui aurait cassé quatre dents et emporté la gencive autre chose dit ne savoir sinon qu'il a ouï dire de même par bruit commun que le

Comptes etc. venant audit lieu de la Roche dans le
 dessein d'assassiner un garçon de Beaumont si que
 pour cet effet il étoit venu audit lieu de la Roche
 armé de lacham positif de quelles armes et
 que cela avoit été le sujet et le commencement
 de la querelle qui avoit pris son origine entre ledit
 valet dudit rentier et autres dudit lieu de Beaumont
 quel nous ce qui est de savoir la ligue

M. L. ...
 ...
 ...

valet du rentier du sieur Du Frenet maître des comptes était venu à La Roche dans le dessein d'assassiner un garçon du Beaumont et que pour cet effet il était venu à La Roche armé ne sachant positivement de quelles armes et que cela avait été le sujet et le commencement de la querelle qui avait pris son origine entre ledit valet dudit rentier et autres dudit lieu de Beaumont [...]

Deuxième témoin :

François Espulson natif de La Mure cordonnier habitant aux Engellas chez le nommé André Cros maître cordonnier dudit lieu âgé d'environ trente et un an.

Dépose que le jour dit lui qui dépose dinant chez ledit André Cros Coyton son maître où étaient aussi trois filles du chandelier des Meyers en Beaumont avec leur belle-sœur et le frère de la femme de André Cros qui dinaient tous ensemble chez ledit Cros et dans le temps qu'ils étaient tous à table il entra dans la maison dudit Cros un garçon de Beaumont dont il ne sait le nom tout effrayé disant que le valet du rentier dudit sieur Du Frenet le voulait tuer ce qui l'obligeait à se réfugier chez ledit Cros alors la femme dudit Cros lui dit de se mettre derrière

le lit et qu'elle et les autres qui étaient là présents l'empêcheraient bien d'être maltraité après quoi il vint encore un autre jeune homme de Beaumont dont il ne sait pas non plus le nom qui dit où est le garçon qui est entré ici avant moi et l'alla joindre derrière le lit où il était paraissant être en grande crainte et ... le déposant avec les susnommés se levèrent de la table et lui qui dépose sortit de la maison et s'en alla au lieu de La Roche où il fut à l'issue des vêpres et assista à la bénédiction et s'en retourna aux Engellas où étant arrivé il entendit dire par bruit commun à plusieurs personnes que les garçons de Beaumont et entre autre le valet du rentier dudit sieur Du Frenet avaient battu et maltraité le valet du sieur Claude Cros auquel il avait enfoncé plusieurs dents [...]

Troisième témoin :

Madeleine Cros Pichat fille à Guillaume demeurant aux Engellas native dudit lieu âgée d'environ vingt-deux ans.

Dépose que le dimanche avant le jour du *veu* de La Roche allant à la messe et étant près du pont de Ponthaut elle fit rencontre de la fille de Louis Merle des Terrasses en Beaumont et marchèrent ensemble jusque auprès du village des Ténéveaux où elles se séparent et pendant le temps qu'elles furent ensemble ladite Merle dit à la déposante que les garçons de Beaumont avaient fait dessein d'aller au *veu* de La Roche le mardi suivant avec quelques filles dudit lieu et qu'ils emmèneraient avec eux un violon mais que si ceux de Valbonnais voulaient leur empêcher de se divertir et de danser que ceux de Beaumont étaient résolus de se bien défendre et qu'ils trouveraient à qui parler dépose en outre ladite Cros que le jour dudit *veu* de La Roche il arriva un grand tumulte et *batelle* aux Engellas et après par bruit commun que le valet dudit Cros avait été fort maltraité ne sachant par qui [...]

Quatrième témoin :

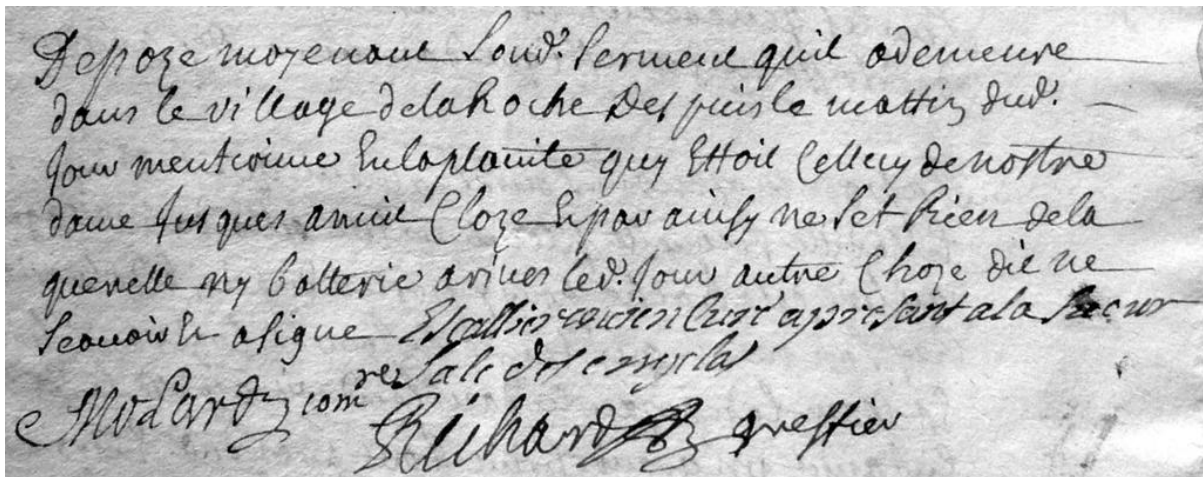
Jacques Bertrand à feu Antoine maréchal natif et habitant des Engellas âgé d'environ vingt-trois ans.

Dépose que le dimanche précédant du jour du *veu* de La Roche se promenant entre le village des Engellas et icelui des Verneys il fit rencontre du nommé Pechon du lieu de Chaulmeyanne en Beaumont qui dit au déposant de n'aller point le jour du *veu* de La Roche audit lieu parce qu'il savait de bonne part que les garçons de Beaumont devaient aller audit *veu* pour se battre avec ceux de Valbonnais et de ne prendre bien garde de s'y trouver crainte qu'il lui arriva quelque chose de fâcheux après quoi ledit Pechon se sépara du déposant et s'en alla à Entraigues où il demeure en service dit de plus le déposant que ledit jour mentionné en ladite plainte étant à la cime du village des Engellas il entendit un grand bruit et tumulte au milieu du village et y étant accouru il vit le valet de sieur Claude Cros qui saignait par la bouche ayant ouï dire depuis et par ceux qui étaient présents que c'étaient les garçons de Beaumont qui l'avaient maltraité et étant allé le déposant au lieu de La Roche pour y assister à la bénédiction il fit rencontre de sieur Jean Corbon chirurgien de Valbonnais qui allait aux Engellas pour panser ledit Pierre Durand Prieur valet dudit Cros [...]

Cinquième témoin :

Messire Jean Escallier prêtre et curé des Engellas natif d'Embrun âgé d'environ soixante-dix ans.

Dépose qu'il a demeuré dans le village de La Roche depuis le matin du dudit jour mentionné qui était celui de Notre Dame jusqu'à nuit close et par ainsi ne sait rien de la querelle ni batterie arrivées ledit jour autre chose dit ne savoir et a signé. [Molard commissaire, Escallier ancien curé...à la succursale des Engellas, Richard greffier]



Je pose moyennant Louis Permeu qui demeure
dans le village de la Roche des puis le matin dud.
jour mentionné l'plainte qui estoit celle de nostre
dame jusques au soir Cloze si par ainsi ne set rien de la
querelle ny batterie arrivées led. jour autre chose dit ne
savoit le s'igue Molard ancien curé app. par la s'curo
Molard ^{rest. de la s'curo} Richard greffier



Sixième témoin :

Jeanne Rey Galvein fille à feu Jean native et habitante des Engellas âgée d'environ soixante-quatre ans.

Dépose que ledit jour elle alla du village des Engellas au lieu de La Roche pour y porter du pain et de la viande à Jean Rey son neveu qui tenait ce jour le logis audit lieu de La Roche et étant la déposante dans l'endroit appelé le temple elle entendit un grand bruit tout près dudit endroit et avec un temps elle vit environ une vingtaine d'hommes garçons et filles qu'elle reconnaît entre tous du lieu et mandement de Beaumont qui se battaient entre eux à coups-de-poing et bâtons et qui se tenaient aux cheveux la plupart et les filles qui étaient avec les garçons tâchaient de les séparer ce que ayant fait toute cette troupe se retira audit lieu des Engellas et la déposante continua son chemin et s'en alla à La Roche d'où étant revenue aux Engellas après les vêpres dites la bénédiction donnée elle apprit qu'il y avait eu une querelle entre les garçons de Beaumont et ceux de Valbonnais et entendit dire à quelques personnes que le valet de Claude Cros avait été bien maltraité qu'on lui avait cassé les dents dans la bouche et qu'il était chez le nommé Claude Helme des Engellas où le chirurgien le pansait ses blessures [...]



(à suivre)